



Pour permettre les échanges d'arguments, la Commission particulière publie des libres opinions qui n'engagent que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de prendre contact avec la Commission particulière.

# LES CAHIERS D'ACTEURS SUR LE PROJET ITER en Provence



## Cahier d'Acteur de la Commission Locale d'Information de Cadarache

→ **Contact:**  
Commission locale  
d'information de Cadarache  
Espace du Pays d'Aix  
8 rue du Château de l'Horloge  
Jas de Bouffan  
13090 Aix-en-Provence

Tél.: 04 42 21 91 28  
Fax: 04 42 23 16 10

Dans le cadre du débat public organisé par la

**cndp**  
Commission  
particulière  
du débat public

## La Commission locale d'information de Cadarache, une instance indépendante au service de la population.

La Commission locale d'information (CLI) de Cadarache a été créée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône en 1993. Elle a pour mission de favoriser la transparence et l'information du public sur les activités du centre d'études nucléaires de Cadarache implanté à Saint-Paul-lez-Durance.

La CLI constitue une instance privilégiée de concertation et d'expression des préoccupations de la population en réunissant les exploitants nucléaires, l'administration, les élus locaux, les associations de défense de l'environnement, les syndicats de salariés, les chambres consulaires et des experts. Elle se réunit régulièrement en assemblée plénière et en groupes de travail pour suivre l'activité du centre de Cadarache, les projets des exploitants nucléaires, et connaître leurs impacts sur l'environnement, la santé de la population et l'économie locale.

Elle reçoit les lettres de suite des visites d'inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire, les déclarations d'incident des

exploitants et les dossiers de présentation des projets de nouvelles installations.

Elle est associée à l'élaboration du Plan particulier d'intervention et participe en qualité d'observateur aux exercices de crise organisés par le Préfet.

### La CLI assure sa mission d'information du public par les moyens suivants :

- La publication d'un bulletin (*Clic info*) et de dossiers thématiques (*Clic dossier*), largement diffusés dans les communes proches de Cadarache,
- La participation à des manifestations publiques (conférences, débats, expositions...) relatives au nucléaire et au centre de Cadarache,
- La mise à disposition du public d'une large documentation sur le nucléaire et le centre de Cadarache.
- L'ouverture au public de ses réunions plénières.

# ITER en Provence

## Une composition pluraliste

### La CLI de Cadarache est composée de 38 membres :

- Pour moitié des élus, représentants des collectivités locales concernées par le centre de Cadarache : Région PACA, Départements des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, et communes du périmètre du Plan particulier d'intervention (Saint-Paul-lez-Durance, Jouques, Rians, Beaumont-de-Pertuis, Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et Corbières),
- Pour moitié des personnalités qualifiées, experts indépendants et représentants des associations de défense de l'environnement (AERE, APEI, Amis de la Terre, Comité de défense de l'environnement Jouques Peyrolles, FARE sud, Médiante, Mirabeau Environnement, UFC Que Choisir, URVN) et des organisations syndicales de salariés.

La CLI est présidée par le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, représenté par Monsieur Alexandre Medvedowsky, conseiller général des Bouches-du-Rhône, conseiller municipal d'Aix-en-Provence et président délégué de la CLI.

Les représentants des exploitants nucléaires et de l'administration sont associés aux réunions de la CLI.

La CLI adhère à l'Association nationale des CLI (ANCLI), qui met en place des actions communes (colloques, rencontres, échanges d'expériences, formations) et agit au niveau national pour obtenir une meilleure reconnaissance et davantage de moyens d'action pour l'ensemble des CLI (Livre Blanc sur la gouvernance locale des activités nucléaires, 2005).

## ITER, un projet sous la vigilance de la CLI

Parmi les différents projets de nouvelles installations nucléaires de recherche, ITER est certainement le plus ambitieux et, à ce titre, il intéresse tout particulièrement la CLI de Cadarache.

Depuis plusieurs années la CLI est informée par le CEA du projet ITER et de son évolution, et des réunions de la CLI lui ont été consacrées.

Pour informer la population, la CLI a publié en janvier 2004 un dossier thématique (*Clic dossier n° 14*) sur le projet ITER, largement diffusé auprès de la population des communes voisines du centre. Depuis, elle rend compte de l'évolution du projet à travers son bulletin d'information *Clic info*.

Compte tenu de la composition pluraliste de la CLI, les membres de la Commission ont des positions différentes sur ce projet.

Les collectivités locales et les organisations syndicales sont favorables au projet notamment en raison de ses retombées locales positives en termes d'activité économique, d'emploi, d'aménagement du

territoire et d'image.

Les associations de défense de l'environnement membres du réseau *Sortir du nucléaire* sont opposées à un projet qu'elles jugent excessivement coûteux, très aléatoire quant à ses résultats et présentant des risques pour la population voisine de Cadarache.

Ces positions divergentes ont eu l'occasion de s'exprimer librement lors des réunions plénières de la CLI, ainsi que dans son bulletin d'information.

Tous les membres de la CLI s'accordent cependant pour porter une attention prioritaire aux risques et impacts sanitaires et environnementaux du projet, à la question de la maîtrise de l'ensemble des risques, à la gestion des déchets et à la surveillance des rejets de toutes natures liés à l'exploitation future de l'installation et à son démantèlement. En effet, s'agissant d'une installation nucléaire supplémentaire qui viendra s'ajouter aux dix-neuf installations nucléaires de base du site de Cadarache,

le potentiel de risque auquel est exposée la population locale s'en trouvera accru. Et cela même si les mesures prévues pour réduire toujours davantage les risques sont en progrès constant avec chaque



nouvelle installation, conformément aux exigences de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Une vigilance de toutes les parties concernées est donc d'autant plus nécessaire. Non seulement celle ■ ■ ■

# ITER en Provence

■ ■ ■ des exploitants et de l'Autorité de sûreté nucléaire, mais aussi celle des élus locaux, des associations et des organisations syndicales représentés au sein de la CLI.

À cet égard la CLI demande que ne soit pas créée pour ITER une nouvelle structure de concertation, qui nuirait selon elle à l'efficacité du suivi et de l'action d'information du public. Une unité de vue doit en effet être préservée pour l'ensemble des installations nucléaires situées sur le même territoire quels qu'en soient les exploitants. Elle déplore à cet égard le régime particulier réservé à l'installation nucléaire de base secrète Propulsion nucléaire implantée sur le site de Cadarache qui fait l'objet d'une Commission d'information propre.

Représentative de la population locale, la CLI entend ainsi avoir un dialogue ouvert et continu avec les exploitants d'ITER et être associée à toutes les étapes de la construction, de l'exploitation et enfin du démantèlement de l'installation, en ce qui concerne leurs impacts environnementaux, sanitaires et économiques.

ITER doit être un vecteur de développement pour les territoires concernés au bénéfice de l'ensemble de la population. À cet effet les actions d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics devront permettre l'intégration du projet dans les politiques de développement local concernant notamment l'habitat et le logement, l'enseignement, la formation et l'emploi, les transports et les communications.

La CLI entend être vigilante sur le respect de ces objectifs et demande à participer à cet effet au comité de pilotage du projet et à toute autre structure équivalente de suivi.



## Un débat public limité mais utile

La CLI de Cadarache considère que la procédure du débat public instituée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a constitué un progrès pour la participation du public aux grands projets d'équipement. Organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, le débat public obéit à des règles qui garantissent son bon déroulement : clarté et accessibilité de l'information, place équivalente donnée aux différentes positions, neutralité et indépendance dans la conduite du débat.

La CLI apprécie la qualité de l'organisation mise en place par la Commission particulière du débat public ITER présidée par Monsieur Patrick Legrand et les

moyens conséquents mis en œuvre à cet effet. Le programme des réunions publiques et les sources d'information mises à la disposition du public sont de nature à permettre à chacun d'avoir une information aussi complète que possible sur le projet ITER et d'obtenir ainsi toutes les réponses à ses questions.

En revanche, plusieurs associations membres de la CLI regrettent que le débat public n'ait pas pu avoir lieu avant la décision d'implantation du projet ITER à Cadarache, intervenue le 28 juin 2005, et l'engagement de la France vis-à-vis de ses partenaires étrangers. En effet, le débat public qui, selon la loi, doit porter sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, se trouve

de ce fait privé d'une part importante de son intérêt et de son sens. C'est la raison pour laquelle ces associations dénoncent une "parodie de démocratie".

La CLI considère cependant que le débat public conserve tout son intérêt en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre du projet ITER, tant l'installation elle-même que les mesures d'accompagnement en termes d'aménagement du territoire, d'infrastructures et d'équipements publics.

À cet égard la CLI sera particulièrement attentive aux besoins que la population aura exprimés pendant le débat public et elle s'attachera à ce qu'ils soient pris en compte par les pouvoirs publics.

## Pour une information toujours meilleure du public

Le débat public est un moment privilégié d'information des citoyens et d'expression des positions des différents acteurs concernés. Un autre moment privilégié sera celui des enquêtes publiques pour recueillir les avis de la population avant l'engagement de la construction des installations. Une fois passés ces temps d'écoute et d'expression il importe que le droit des populations et de leurs représentants à une information juste, claire et complète soit toujours assuré.

La CLI souhaite que ce droit à l'information soit expressément reconnu et garanti par le futur traité international relatif à l'organisation internationale ITER et entend être un acteur déterminant dans l'exercice de ce droit.

À cet effet elle demandera que lui soient communiqués par l'exploitant et les services de contrôle tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission.

Elle doit en outre disposer d'une capacité d'expertise indépendante et des moyens lui permettant d'analyser les données techniques qui lui seront communiquées et d'effectuer ses propres mesures et analyses. Elle espère que ces moyens lui seront donnés par la prochaine loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire.



Depuis plus de 10 ans, la CLI s'attache à suivre les activités du centre de Cadarache et à informer le public. Elle entend exercer cette mission pour ITER comme pour l'ensemble des installations

actuelles et futures de Cadarache et favoriser ainsi une meilleure prise en compte de la gouvernance locale et de la démocratie participative, citoyenne et de proximité.

*Pour permettre les échanges d'arguments, la Commission particulière publie des libres opinions qui n'engagent que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de prendre contact avec la Commission particulière.*

### Contact

CPDP ITER, 42 rue Montgrand, 13006 Marseille.  
Internet : [www.debatpublic-iter.org](http://www.debatpublic-iter.org)  
Mail : [contact@debatpublic-iter.org](mailto:contact@debatpublic-iter.org)

 **N° Vert 0 800 863 294**

### Les cahiers d'acteurs

Directeur de la publication : Patrick Legrand  
Réalisation graphique : DCTM  
Impression : Spot Marseille  
Crédits photos : CG 13